



MUNICIPALITÉ DE COURTELARY

ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE DU LUNDI

04 DECEMBRE 2017 A 20.00 HEURES A LA SALLE COMMUNALE

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 juin 2017.

2. Budget municipal 2018.

Le budget 2018 prévoit un excédent de charges du compte de résultat de CHF 216'220.00. Le total des charges se monte à CHF 6'936'700.00 et celui des revenus à CHF 6'720'480.00. Cet excédent de charges provient de différences suivantes par rapport au budget 2017 :

Augmentations des dépenses de :

- CHF 88'550.00 pour l'administration générale (période de formation pour le ou la remplaçant(e) de Mme P. Boillat, engagement d'un concierge à 100% auparavant 50%, qui se charge aussi de travaux de voirie comme l'entretien des places, des jardins et divers entretiens extérieurs),
- CHF 950.00 pour l'ordre, sécurité public et défense,
- CHF 9'900.00 pour la culture, les sports et les loisirs (rénovation des places de pique-nique),
- CHF 7'500.00 pour la sécurité sociale,

Diminution des recettes de :

- CHF 500.00 pour l'économie publique et de 48'500.00 pour les finances et impôts

Diminution des charges de :

- CHF 50'600.00 pour la formation (écoles),
- CHF 600.00 pour la santé,
- CHF 71'500.00 pour les transports et télécommunications,
- CHF 39'400.00 pour les travaux publics et transports.

Il a toutefois été renoncé à une modification de la quotité d'impôts, de la taxe immobilière et de la taxe des chiens. Il en va de même pour les taxes d'alimentation en eau, des eaux usées et des déchets qui restent identiques à celles de cette année.

La quotité d'impôt est fixée à 2.14.

Les taxes sont les suivantes :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| - taxe immobilière : | 1,1 ‰ |
| - taxe d'abonnement d'eau : | CHF 1.80 le m ³ + taxe de base |
| - taxe d'épuration des eaux usées : | CHF 2.50 le m ³ + taxe de base |
| - taxe des ordures : | CHF 250.00 par ménage |
| - taxe des chiens : | CHF 50.00 |

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le présent budget et en recommande l'acceptation aux électrices et électeurs.

3. Prendre connaissance des décomptes finaux :

- Installation du chauffage à distance pour les bâtiments communaux

Un crédit de CHF 135'000.00 pour l'installation du chauffage à distance pour le collège, le centre communal et la Fleur de Lys 5 (SASC) a été accepté par l'Assemblée municipale du 16 juin 2014. La dépense est inférieure de CHF 20'845.65 sur le montant prévu pour ces installations.

- Réfection de divers chemins ruraux

Un crédit de CHF 60'000.00 pour la réfection de divers chemins ruraux a été accepté par l'Assemblée municipale du 7 juin 2010. La dépense est supérieure de CHF 5'327.15 sur le montant prévu pour cette réfection, des travaux supplémentaires ont dû être réalisés au niveau de l'écoulement des eaux.

- Source de la Borcairde et réservoir en eau potable

Un crédit de CHF 150'000.00 concernant le projet de réservoir en eau potable et la source de la Borcairde a été accepté par l'Assemblée municipale du 8 décembre 2014. La dépense est supérieure de CHF 5'379.06 sur le montant prévu pour ce projet, plus de variantes de projet ont été demandé aux bureaux d'ingénieurs que ce qui avait été prévus.

4. Message des autorités.

- Informations du maire

5. Divers.

Nous osons croire que ces brèves informations vous auront permis une bonne approche des points à traiter lors de l'assemblée municipale du **lundi 4 décembre 2017 à 20.00 heures à la salle communale** à laquelle nous vous invitons tous à participer.

Avec nos sincères salutations.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE COURTELARY